

**PLAN ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC**

Mars 2018

Jeunesse

BUDGET 2018-2019

L'avenir du Québec

Québec 



NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2018-2019

Jeunesse : l'avenir du Québec

Dépôt légal – 27 mars 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-80888-6 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-80889-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	1
1. 920 M\$ de plus pour la jeunesse québécoise	3
1.1 Stimuler la capacité d'entreprendre des jeunes	4
1.1.1 Soutien aux jeunes entrepreneurs avec le Chantier de l'économie sociale	5
1.1.2 Financement de la Semaine des entrepreneurs à l'école.....	6
1.2 Maximiser les occasions d'accéder au marché du travail pour les jeunes.....	7
1.2.1 Faire la promotion et la valorisation des métiers en demande.....	9
1.2.2 Accélérer la reconnaissance des acquis et des compétences	9
1.2.3 Partenariats avec Montréal International et Québec International.....	9
1.2.4 Mieux adapter l'offre de formation aux besoins du marché du travail	11
1.2.5 Bonifier le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail	14
1.3 Miser sur la réussite éducative des jeunes.....	15
1.4 Soutenir la réalisation de projets citoyens et la culture	17
1.4.1 Plateforme de financement philanthropique visant le secteur privé	18
1.4.2 Programme de financement de projets jeunesse locaux	18
1.4.3 Émergence de projets favorisant les échanges intergénérationnels	19
1.4.4 Offrir des visites gratuites dans les musées un dimanche par mois	19
1.5 Appuyer les initiatives favorisant de saines habitudes de vie auprès des jeunes.....	20
2. Autres mesures structurantes annoncées pour la jeunesse québécoise	21
2.1 Mesures du Plan économique du Québec de mars 2017 en appui à la jeunesse.....	21
2.2 Objectifs de la Politique québécoise de la jeunesse	22
2.3 Une augmentation du salaire minimum dont profiteront les jeunes travailleurs	24

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Intention de reprendre ou de démarrer une entreprise et création d'une nouvelle entreprise chez les 18 à 34 ans4
GRAPHIQUE 2	Nombre de jeunes de 15 à 29 ans ni aux études ni en emploi7
GRAPHIQUE 3	Taux de chômage au Québec pour certaines cohortes.....7

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Impact financier de l'ensemble des mesures en faveur de la jeunesse.....1
TABLEAU 2	Impact financier des mesures en appui à la jeunesse québécoise.....3
TABLEAU 3	Impact financier des mesures visant à stimuler la capacité d'entreprendre5
TABLEAU 4	Impact financier des mesures visant à maximiser les occasions d'accéder au marché du travail8
TABLEAU 5	Impact financier des mesures pour favoriser la réussite éducative des jeunes15
TABLEAU 6	Impact financier des mesures de soutien à la réalisation de projets citoyens et à la culture17
TABLEAU 7	Impact financier des initiatives favorisant de saines habitudes de vie.....20
TABLEAU 8	Hausses du salaire minimum pour les prochaines années24
TABLEAU 9	Nombre de travailleurs rémunérés au salaire minimum et nombre de travailleurs qui bénéficieront de la hausse du salaire minimum de 0,75 \$.....25

FAITS SAILLANTS

Le Plan économique du Québec de mars 2018 s'inscrit dans la poursuite des efforts mis en place pour aider les jeunes de 15 à 29 ans à s'accomplir, à assurer la relève des générations précédentes et à participer pleinement au développement du Québec de demain.

Les investissements pour la jeunesse permettront la mise en place d'un ensemble de mesures, en lien avec les axes d'intervention déterminés dans la Politique québécoise de la jeunesse 2030. Ils s'ajouteront aux investissements visant les jeunes, annoncés au cours des dernières années.

— Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements totalisant 920 millions de dollars en faveur de la jeunesse au cours des exercices financiers 2017-2018 à 2022-2023.

— À ces investissements s'ajoutent des initiatives de près de 1,8 milliard de dollars annoncées dans le Plan économique du Québec de mars 2017 et sa mise à jour de novembre 2017, ainsi que plus de 200 millions de dollars annoncés dans la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 en décembre 2016.

Au total, c'est donc plus de 2,9 milliards de dollars qui auront été consacrés à l'accompagnement de la jeunesse dans son parcours vers le succès au cours de la période de 2016-2017 à 2022-2023.

Le gouvernement consacre ainsi d'importants moyens au soutien de la jeunesse québécoise dans son parcours de vie, afin qu'elle prenne la place qui lui revient et qu'elle réalise pleinement son potentiel.

TABLEAU 1

Impact financier de l'ensemble des mesures en faveur de la jeunesse (en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Plan économique du Québec de mars 2018	—	-30,1	-111,1	-139,2	-168,2	-218,2	-253,6	-920,4
Mesures déjà annoncées								
– Le Plan économique du Québec – Mise à jour de novembre 2017	—	-7,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-107,0
– Plan économique du Québec de mars 2017	-19,5	-158,0	-279,7	-363,5	-429,6	-429,9	—	-1 680,2
– Stratégie d'action jeunesse 2016-2021	-40,1	-42,3	-41,7	-40,8	-40,8	—	—	-205,7
Sous-total	-59,6	-207,3	-341,4	-424,3	-490,4	-449,9	-20,0	-1 992,9
TOTAL	-59,6	-237,4	-452,5	-563,5	-658,6	-668,1	-273,6	-2 913,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. 920 M\$ DE PLUS POUR LA JEUNESSE QUÉBÉCOISE

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements supplémentaires de 920 millions de dollars pour l'accompagnement de la jeunesse québécoise dans son parcours vers le succès.

Ces investissements s'inscriront dans les cinq axes d'intervention de la Politique québécoise de la jeunesse 2030.

- 5,5 millions de dollars seront investis pour stimuler la capacité d'entreprendre des jeunes.
- 165,0 millions de dollars serviront au financement des mesures visant à améliorer l'employabilité des jeunes et à favoriser leur embauche.
- 719,5 millions de dollars seront investis en éducation afin de poursuivre les efforts faits au cours des dernières années pour favoriser la réussite éducative, faciliter l'intégration sociale et améliorer l'employabilité des jeunes.
- 27,9 millions de dollars serviront à réaliser des projets proposés par les jeunes souhaitant s'impliquer dans leur communauté et à mettre les jeunes en contact avec la culture.
- 2,5 millions de dollars seront consacrés à la santé des jeunes pour la mise en place d'un fonds visant à favoriser de saines habitudes de vie.

TABLEAU 2

Impact financier des mesures en appui à la jeunesse québécoise (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Axe 1 : Santé							
Appuyer les initiatives favorisant de saines habitudes de vie	—	-0,8	-0,8	-0,9	—	—	-2,5
Axe 2 : Éducation							
Miser sur la réussite éducative des jeunes	—	-85,5	-106,0	-131,0	-181,0	-216,0	-719,5
Axe 3 : Citoyenneté							
Soutenir la réalisation de projets citoyens et la culture	—	-5,4	-5,7	-5,6	-5,6	-5,6	-27,9
Axe 4 : Emploi et formation							
Maximiser les occasions d'accéder au marché du travail pour les jeunes	-30,1	-18,3	-25,6	-29,6	-30,5	-30,9	-165,0
Axe 5 : Entrepreneuriat et relève							
Stimuler la capacité d'entreprendre	—	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-5,5
TOTAL	-30,1	-111,1	-139,2	-168,2	-218,2	-253,6	-920,4

1.1 Stimuler la capacité d'entreprendre des jeunes

Les jeunes possèdent de nombreux atouts pour se lancer en affaires. Ils sont plus éduqués et ils manifestent une intention évidente de créer des entreprises ou de prendre la relève d'entreprises existantes.

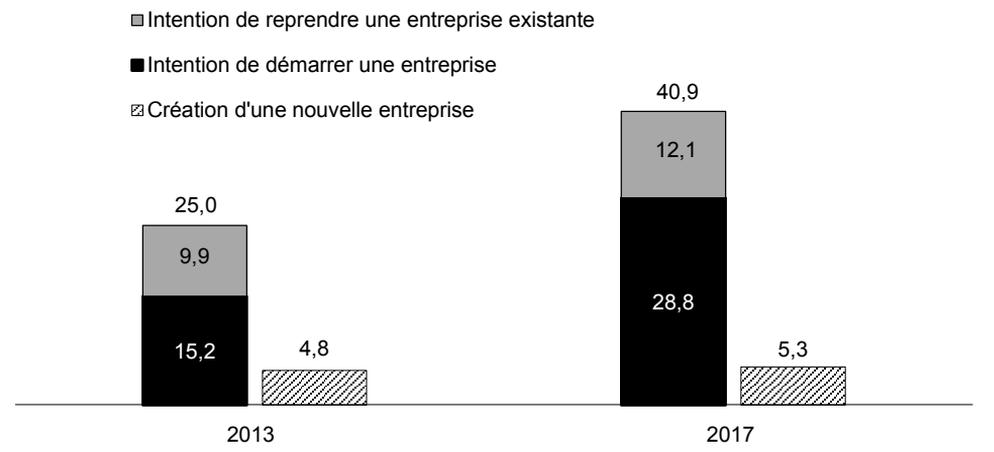
- Au cours des dernières années, l'intention d'entreprendre a progressé considérablement chez les jeunes de 18 à 34 ans au Québec pour atteindre 40,9 % en 2017.
- Près de 29 % des jeunes avaient l'intention de démarrer une nouvelle entreprise et plus de 12 % avaient l'intention de reprendre une entreprise.

☐ Motiver les jeunes à passer à l'action

Par ailleurs, même si les intentions de se lancer en affaires augmentent, le passage à l'action n'est pas toujours conforme à l'intention. Le taux de création de nouvelles entreprises a peu progressé depuis 2013.

GRAPHIQUE 1

Intention de reprendre ou de démarrer une entreprise et création d'une nouvelle entreprise chez les 18 à 34 ans (en pourcentage)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Réseau M de la Fondation de l'entrepreneurship et ministère des Finances du Québec.

❑ Des investissements de 5,5 M\$ pour stimuler la capacité d’entreprendre des jeunes

Dans le but d’inciter davantage de jeunes à démarrer des entreprises, le gouvernement se doit de leur fournir un maximum d’outils et d’accompagnement. À cette fin, des investissements de 5,5 millions de dollars au cours des cinq prochaines années permettront de stimuler la capacité d’entreprendre chez les jeunes.

TABLEAU 3

Impact financier des mesures visant à stimuler la capacité d’entreprendre (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Soutien aux jeunes entrepreneurs avec le Chantier de l’économie sociale	—	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-4,5
Financement de la Semaine des entrepreneurs à l’école	—	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-1,0
TOTAL	—	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-5,5

1.1.1 Soutien aux jeunes entrepreneurs avec le Chantier de l’économie sociale

Les entreprises de l’économie sociale, notamment celles portées par de jeunes adultes, font face à de nombreux défis.

En effet, une entreprise d’économie sociale est soumise à des réalités bien distinctes au moment de sa création (choix de la forme juridique, gouvernance, passage à un environnement numérique, financement, etc.).

Afin de stimuler la création d’entreprises par les jeunes et d’instaurer une culture entrepreneuriale en économie sociale, le Chantier de l’économie sociale mettra en place un programme d’incubateurs, avec la collaboration d’établissements d’enseignement supérieur du Québec.

Le gouvernement consacrera une somme de 4,5 millions de dollars sur cinq ans en appui au Chantier de l’économie sociale pour assurer la mise en place de ce programme. Cette initiative permettra notamment de :

- soutenir le démarrage d’entreprises par les jeunes;
- promouvoir l’innovation en économie sociale.

1.1.2 Financement de la Semaine des entrepreneurs à l'école

Le développement de la capacité d'entreprendre chez les jeunes repose sur la manifestation d'un désir d'entreprendre. Il est donc important de promouvoir la culture entrepreneuriale et d'éduquer les jeunes à l'esprit entrepreneurial tôt dans leur parcours de vie.

À cette fin, la Semaine des entrepreneurs à l'école, mise en place par l'organisme OSEntreprendre en 2016, comporte une série d'activités qui facilite la rencontre entre les élèves et les entrepreneurs, et qui motive les jeunes à s'impliquer dans un projet de création d'entreprise.

— L'expérimentation entrepreneuriale en milieu scolaire contribue à donner du sens aux apprentissages des jeunes, à construire leur identité, à développer la confiance en soi, tout en favorisant l'engagement des jeunes dans leur milieu.

La Semaine des entrepreneurs à l'école a comme objectif d'augmenter le nombre de jeunes sensibilisés aux options qu'offre un parcours entrepreneurial, tout en diversifiant les activités parascolaires afin de diminuer le décrochage scolaire.

Étant donné le succès que connaît cette activité, le gouvernement prévoit verser 1 million de dollars pour assurer son financement au cours des cinq prochaines années.

Ce soutien à l'entrepreneuriat en milieu scolaire s'ajoute aux investissements annoncés de 10 millions de dollars sur cinq ans annoncés dans le Plan économique du Québec de mars 2017. Ces sommes permettent de financer un programme d'expérimentation de l'entrepreneuriat en milieu scolaire visant notamment à offrir aux jeunes une expérience concrète de démarrage et de gestion de microentreprise.

OSEntreprendre

OSEntreprendre est une organisation qui a vu le jour officiellement en 2015. Elle a comme mandat de mobiliser un large réseau de partenaires dans toutes les régions du Québec afin de faire rayonner les initiatives entrepreneuriales pour inspirer un plus grand nombre de personnes à croire en elles et à oser entreprendre.

Avec la complicité de son large réseau de collaborateurs, OSEntreprendre fait découvrir des personnalités et des projets inspirants, de manière à éveiller le désir d'entreprendre, notamment auprès des jeunes, du primaire jusqu'à l'université.

À cette fin, elle effectue son activité centrale, la coordination d'une compétition locale, régionale et nationale, soit le Défi OSEntreprendre. L'organisme réalise également des initiatives complémentaires, comme la Semaine des entrepreneurs à l'école.

Semaine des entrepreneurs à l'école

La Semaine des entrepreneurs à l'école est une initiative favorisant la rencontre entre des élèves et des entrepreneurs, au moyen de conférences offertes gratuitement à l'école. Il s'agit d'une activité de sensibilisation qui soutient le développement de la culture entrepreneuriale des jeunes, en plus de les encourager à passer à l'action.

En novembre 2017, plus de 10 000 élèves de 12 à 17 ans ont reçu la visite d'une centaine d'entrepreneurs bénévoles qui ont partagé leur passion.

1.2 Maximiser les occasions d'accéder au marché du travail pour les jeunes

Les efforts mis en place par le gouvernement du Québec pour favoriser l'employabilité et l'embauche des jeunes, combinés à la bonne croissance économique, contribuent positivement à l'état favorable du marché de l'emploi des jeunes. Il y a en effet beaucoup moins de jeunes inactifs ou en situation de chômage au Québec que par les années passées.

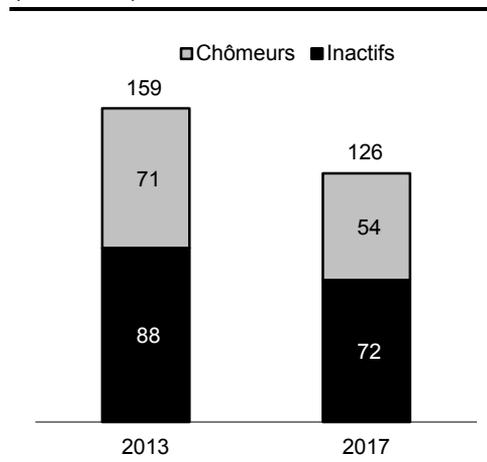
— Le nombre de jeunes sans emploi et qui ne sont pas aux études a connu une baisse importante de 33 000 individus au cours des quatre dernières années, passant de 159 000 jeunes en 2013 à 126 000 en 2017.

Pour les jeunes, la vigueur de l'économie représente un incitatif à intégrer le marché du travail. Le taux de chômage des 15 à 29 ans a diminué de façon importante au cours des dernières années. Avec un taux de 8,6 % en 2017, comparativement à 6,1 % pour la population de 15 ans et plus pour la même année, les occasions de trouver un emploi demeurent bonnes pour les jeunes.

Cependant, malgré l'amélioration de la situation, le gouvernement compte poursuivre ses efforts afin de permettre aux jeunes qui sont inactifs ou au chômage de participer à la croissance économique du Québec en occupant un emploi.

GRAPHIQUE 2

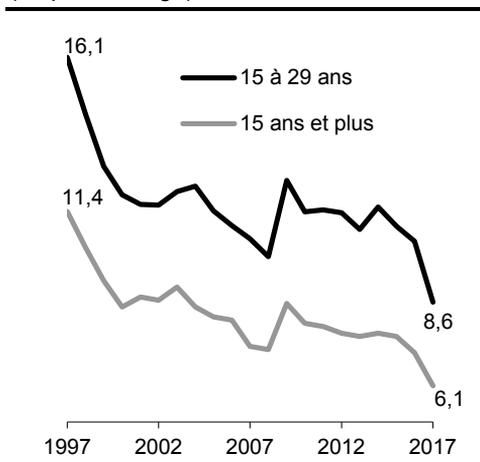
Nombre de jeunes de 15 à 29 ans ni aux études ni en emploi (en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 3

Taux de chômage au Québec pour certaines cohortes (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

❑ Des investissements de 165 M\$ pour maximiser les occasions d'accéder au marché du travail

Le Plan économique du Québec de mars 2018 propose plusieurs mesures pour améliorer l'employabilité et pour favoriser l'embauche de jeunes, notamment des mesures qui permettront d'aider les entreprises à combler leurs besoins de main-d'œuvre.

L'ensemble de ces initiatives représente des investissements de 165 millions de dollars sur six ans pour inciter davantage de jeunes à rejoindre le marché du travail afin qu'ils contribuent à la croissance et à la prospérité économiques du Québec.

TABLEAU 4

Impact financier des mesures visant à maximiser les occasions d'accéder au marché du travail (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Faire la promotion et la valorisation des métiers en demande	—	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,5
Accélérer la reconnaissance des acquis et des compétences	—	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,5
Partenariats avec Montréal International et Québec International	-10,1	—	—	—	—	—	-10,1
Mieux adapter l'offre de formation aux besoins du marché du travail	-20,0	-16,5	-19,7	-19,7	-19,7	-19,7	-115,3
Bonifier le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail	—	-1,2	-5,3	-9,3	-10,2	-10,6	-36,6
TOTAL	-30,1	-18,3	-25,6	-29,6	-30,5	-30,9	-165,0

1.2.1 Faire la promotion et la valorisation des métiers en demande

Les possibilités de carrière dans les secteurs d'avenir sont souvent mal connues des travailleurs actuels et futurs. Une promotion mieux ciblée et la valorisation de ces métiers sont nécessaires afin de permettre une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

Le Carrefour permettra de rassembler en un seul et même endroit :

- un espace « Emploi » pour les travailleurs et les employeurs, qui fournira notamment de l'information sur les mesures et services d'emploi offerts;
- un nouvel outil d'information sur le marché du travail et sur l'offre de formation, qui permettra d'orienter les jeunes vers les métiers en demande.

Des investissements de 2,5 millions de dollars sur cinq ans seront consacrés à la mise en place de cet espace de rassemblement et d'orientation en matière d'emploi.

1.2.2 Accélérer la reconnaissance des acquis et des compétences

La reconnaissance des acquis et des compétences est une démarche qui permet à une personne d'obtenir une reconnaissance officielle de ses compétences au regard d'un programme d'études, notamment en formation professionnelle ou en formation technique.

- Il s'agit donc d'un levier majeur destiné à accélérer le parcours scolaire, notamment celui des personnes immigrantes, et leur intégration en emploi.

Le gouvernement prévoit 0,5 million de dollars sur cinq ans pour bonifier les mécanismes de reconnaissance des acquis en formation professionnelle. Cette somme permettra d'apporter des améliorations aux initiatives annoncées dans le Plan économique du Québec de mars 2017 en matière de reconnaissance des acquis et des compétences.

1.2.3 Partenariats avec Montréal International et Québec International

Le recrutement, l'attraction et la rétention des personnes immigrantes, dont des étudiants, résultent notamment des efforts des organismes québécois actifs à l'étranger. C'est le cas notamment de Montréal International et de Québec International qui ont, depuis plusieurs années, mis en place des programmes et des initiatives d'attraction et de rétention des personnes immigrantes éprouvés.

Afin de poursuivre les travaux déjà entamés, le gouvernement entend renouveler et bonifier son partenariat avec ces organismes.

Les partenariats avec Montréal International et Québec International permettront notamment l'organisation de nouvelles actions en matière de recrutement, d'attraction, de réseautage et de mentorat. Elles viseront à favoriser l'accroissement du nombre de personnes qui sont sélectionnées pour répondre aux besoins des entreprises.

À cette fin, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit un soutien financier de 10,1 millions de dollars pour ces organismes, soit 6,6 millions de dollars à Montréal International et 3,5 millions de dollars à Québec International.

Soutenir le marché du travail par l'immigration des jeunes

Chaque année, le Québec accueille de nombreux immigrants qui détiennent un potentiel et un savoir-faire pouvant être mis à contribution. Pour la période de 2011 à 2016, le nombre total de jeunes de 15 à 29 ans venus s'établir au Québec a augmenté, pour atteindre près de 47 000 jeunes.

- Environ 23 000 de ces nouveaux arrivants étaient des immigrants économiques, c'est-à-dire des individus s'étant distingués par leur capacité à répondre aux besoins du Québec en matière de main-d'œuvre et d'entrepreneuriat.

De jeunes immigrants éduqués qui s'intègrent au marché du travail

En s'établissant au Québec, les jeunes immigrants soutiennent la croissance démographique et stimulent la création de richesse. Ils possèdent un bon niveau d'éducation, ce qui représente un atout à leur intégration au marché du travail. Ainsi, de 2011 à 2016, parmi les nouveaux arrivants âgés de 20 à 29 ans :

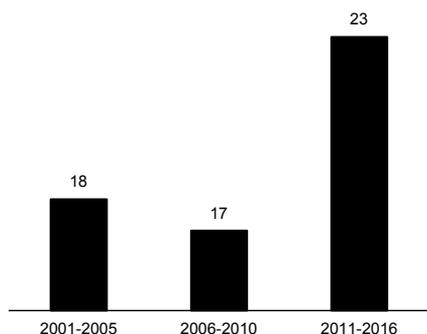
- 42 % détenaient un diplôme de grade universitaire;
- 23 % détenaient un diplôme d'études professionnelles ou collégiales.

Par ailleurs, les jeunes immigrants économiques de 20 à 29 ans ont un taux d'emploi plus faible que la moyenne des jeunes du Québec, mis à part ceux détenant un diplôme universitaire.

- Ainsi, les jeunes immigrants auraient besoin d'un appui supplémentaire afin qu'ils puissent combler les besoins de main-d'œuvre et réaliser leur plein potentiel au sein de la société québécoise.

Nombre d'immigrants économiques de 15 à 29 ans, au Québec

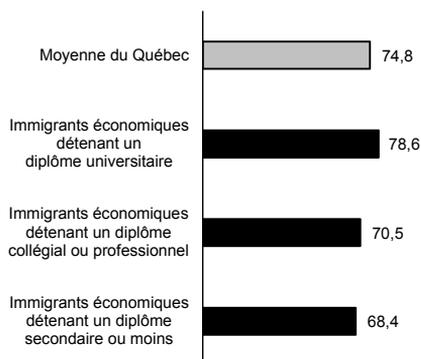
(en milliers d'individus)



Source : Statistique Canada, Recensement 2016.

Taux d'emploi des 20 à 29 ans au Québec de 2011 à 2016, selon le statut et le niveau d'éducation

(en pourcentage)



Note : Les immigrants économiques sont les demandeurs principaux de résidence permanente.

Source : Statistique Canada, Recensement 2016.

1.2.4 Mieux adapter l'offre de formation aux besoins du marché du travail

Les réalités sectorielles et territoriales du marché du travail québécois appellent à une plus grande souplesse dans l'adaptation des programmes de formation du gouvernement.

De plus, plusieurs employeurs ont de la difficulté à recruter de nouveaux candidats. Certaines professions présentent des déséquilibres à long terme entre le nombre d'emplois à pourvoir et le nombre de finissants des programmes d'études donnant accès à ces emplois.

Un meilleur équilibre entre la demande de main-d'œuvre et l'offre de travail requiert notamment une offre de formation qui permet de répondre aux besoins du marché du travail.

Au total, les mesures visant à aider les entreprises à combler leurs besoins de main-d'œuvre totaliseront 115,3 millions de dollars sur six ans.

Augmenter la diplomation dans les domaines en demande

Pour certains domaines en demande, tels que les sciences et génies, l'écart entre le niveau de diplomation des dernières années et les besoins futurs pourrait ne pas permettre de combler la demande de main-d'œuvre des organisations.

De même, une meilleure offre de passerelles entre les études professionnelles, techniques et universitaires est ainsi nécessaire pour permettre aux étudiants de faciliter leur cheminement académique.

Ainsi, le gouvernement consacrera 46 millions de dollars additionnels sur cinq ans afin d'assurer une croissance annuelle de diplômés suffisante, en mettant par exemple l'accent sur la promotion des programmes d'études en demande et sur la mise en place d'incitatifs pour attirer les étudiants et assurer leur réussite jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Bonifier l'appui aux CCTT, notamment pour appliquer l'approche de formation « trial »

Les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) accompagnent les entreprises et les organismes en matière d'innovation, notamment par le soutien technique, le développement des technologies et la formation.

Le gouvernement prévoit 20 millions de dollars, notamment pour permettre aux CCTT de mettre en œuvre une nouvelle approche de formation nommée « trial ».

À cet effet, l'approche de formation « trial », développée par les CCTT, permet d'intégrer les étudiants à la fois au marché du travail et au milieu de la recherche en leur offrant l'occasion de côtoyer les entreprises clientes des CCTT.

- En offrant des activités de formation appliquées pour lesquelles les étudiants côtoient directement les centres de recherche, cette formule peut être gagnante autant pour les étudiants que l'organisme d'accueil.
- La présence des CCTT dans les régions du Québec assure une accessibilité de cette approche de formation.

Par ailleurs, cette pratique s'inscrit dans le cadre d'une des recommandations proposées par le Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation visant à mettre en place des programmes de formation de niveau collégial en alternance travail-études.

❑ Accorder plus de souplesse dans l'offre de formation en région

Globalement, l'offre de formation permet de répondre aux besoins des participants, des travailleurs et des employeurs. Par ailleurs, certains besoins de formation demeurent non comblés dans certaines régions, notamment en raison du faible niveau d'inscription pour permettre le démarrage de cohortes.

Afin d'adapter l'offre de formation aux réalités des régions, le gouvernement prévoit 24,3 millions de dollars pour mettre en place :

- de nouveaux modes de déploiement de l'offre de formation en réponse aux besoins régionaux;
- des mesures visant la mobilité interrégionale des élèves en formation.

De plus, les personnes formées pour exercer des métiers liés à la formation professionnelle et à la formation technique auront la possibilité d'intégrer un emploi en cours de formation le plus rapidement possible.

- À cet effet, le Plan économique du Québec de mars 2015 avait annoncé la mise en place de projets pilotes intégrant un volet de formation en emploi. Depuis l'année scolaire 2015-2016, quatorze programmes d'études techniques ont été adaptés ou sont en cours d'adaptation pour favoriser l'apprentissage en milieu de travail dans le cadre de ces projets. En formation professionnelle, ce sont 26 projets qui sont en cours.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 bonifie cette initiative.

À cette fin, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

❑ **Bonifier le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages de la CPMT**

Le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) a été lancé en février 2017.

- Ce programme vise à assurer une main-d'œuvre compétente et à répondre aux besoins des entreprises qui vivent des difficultés liées à la formation, en offrant une subvention pour que leurs employés puissent suivre une formation professionnelle ou technique reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- Il permet également d'adapter un programme d'études existant pour qu'il réponde mieux aux besoins des entreprises et de leurs travailleurs.

À la suite du lancement du programme de formations de courte durée, près d'une vingtaine de projets ont été acceptés. Ces projets permettront à 700 travailleurs de 200 entreprises de suivre une formation leur permettant de décrocher un diplôme reconnu.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit 25 millions de dollars afin de financer davantage de projets en bonifiant le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages.

1.2.5 Bonifier le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail

La réalisation de stages en milieu de travail comporte de nombreux avantages pour l'employeur et pour le stagiaire. En offrant aux employeurs un crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail, le gouvernement a notamment pour objectifs :

- d'encourager les entreprises à contribuer au développement des compétences des stagiaires;
- de faciliter l'intégration des étudiants et des apprentis au marché du travail.

L'aide fiscale permet de soutenir les coûts additionnels engagés par l'entreprise qui accueille un stagiaire. Or, depuis 2006, les taux horaires maximums et les plafonds hebdomadaires des dépenses applicables au crédit d'impôt pour stage en milieu de travail sont demeurés inchangés.

De plus, l'exode des jeunes vers les grands centres urbains est un phénomène préoccupant pour les régions plus éloignées et pour les entreprises dont la croissance repose sur la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.

Dans ce contexte, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit une bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail pour :

- hausser les taux horaires maximums et les plafonds hebdomadaires des dépenses afin de considérer l'impact de l'inflation depuis 2006;
- majorer les taux du crédit d'impôt à l'égard :
 - des entreprises qui exercent leurs activités dans les régions ressources éloignées pour encourager les jeunes à y acquérir une expérience de travail dans leur domaine d'études,
 - des personnes autochtones afin d'encourager les entreprises du Québec à faciliter leur intégration en emploi.

Cette bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail s'appliquera à l'égard d'un stage qui commencera après le jour du discours sur le budget 2018-2019.

Cette initiative représentera une aide additionnelle atteignant plus de 10 millions de dollars par année à terme et pourra bénéficier à près de 6 000 entreprises qui accueillent environ 15 000 stagiaires annuellement.

1.3 Miser sur la réussite éducative des jeunes

L'éducation représente le meilleur investissement pour favoriser la prospérité et le bien-être d'une société, d'abord sur le plan individuel, mais également sur les plans social et collectif.

- L'éducation est un puissant levier qui permet aux jeunes de toutes origines d'acquérir des connaissances générales, de développer leur plein potentiel et de devenir des citoyens responsables, engagés et bien intégrés au marché du travail.
- La présence d'un système d'éducation solide, axé sur les besoins des étudiants, diversifié et couvrant l'ensemble du territoire, constitue un levier essentiel au développement économique et social du Québec.

De plus, une mesure de soutien financier pour les étudiants sera mise en place pour favoriser la réussite du stage final en enseignement.

TABLEAU 5

Impact financier des mesures pour favoriser la réussite éducative des jeunes

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Enseignement supérieur ⁽¹⁾	—	-70,5	-91,0	-116,0	-166,0	-201,0	-644,5
Soutenir les futurs enseignants ⁽²⁾	—	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-75,0
TOTAL	—	-85,5	-106,0	-131,0	-181,0	-216,0	-719,5

(1) Est inclus le financement pour le plan d'action numérique en enseignement supérieur.

(2) Pour 2018-2019, un montant de 5 M\$ est pourvu à même le Fonds de suppléance.

❑ Des investissements additionnels pour l'enseignement supérieur

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements additionnels de près de 645 millions de dollars d'ici 2022-2023 afin de favoriser la réussite éducative des jeunes. Dès 2018-2019, ces investissements seront de plus de 70 millions de dollars par année. Ceux-ci permettront notamment :

- de majorer et de moderniser le financement des universités et des cégeps;
- de déployer le plan d'action numérique en enseignement supérieur.

Le détail de ces investissements est présenté dans le fascicule *Éducation : un plan pour la réussite*.

❑ Soutenir les futurs enseignants

Les futurs enseignants jouent un rôle déterminant pour assurer la réussite de nos jeunes. Pour cette raison, ils suivent une formation étalée sur une période de quatre années, qui exige notamment un minimum de 700 heures de stage.

À la fin de leur parcours, les étudiants en enseignement assument les mêmes tâches que le reste du personnel enseignant et doivent contribuer activement aux comités de leur école, aux activités parascolaires et à la vie de l'établissement.

— Ce stage contribue à l'accroissement de l'autonomie, au perfectionnement des compétences professionnelles, à la diversification des expériences et à l'acquisition de compétences générales.

Pour favoriser la réussite du stage final en enseignement, qui est un passage obligatoire pour l'obtention d'un diplôme dans le système scolaire québécois, le gouvernement investit 15 millions de dollars par an à compter de 2018-2019 pour la mise en place d'une mesure de soutien financier pour les étudiants.

1.4 Soutenir la réalisation de projets citoyens et la culture

Le développement de la capacité d'entreprendre des jeunes peut s'inscrire dans un contexte plus large que la création d'entreprises. Les jeunes peuvent en effet entreprendre divers projets dans leurs milieux, qu'ils soient à caractère social ou culturel.

Ces projets enrichissent une communauté et accroissent le mieux-être de ses citoyens. La réalisation de tels projets peut également favoriser la participation citoyenne des jeunes et le rapprochement intergénérationnel.

Par ailleurs, la mise en contact des jeunes avec la culture favorise le développement de la créativité et la socialisation des jeunes.

Près de 28 M\$ pour la réalisation de projets entrepris par les jeunes et pour la culture

Le Plan économique du Québec de mars 2018 entend apporter un soutien accru à la réalisation de projets entrepris localement par les jeunes, en faveur de leur communauté. De plus, des investissements seront réalisés au cours des cinq prochaines années pour inciter notamment les jeunes à fréquenter davantage les institutions muséales présentes dans toutes les régions du Québec.

Des investissements de près de 28 millions de dollars seront ainsi consentis à la réalisation de ces actions au cours des cinq prochaines années.

TABLEAU 6

Impact financier des mesures de soutien à la réalisation de projets citoyens et à la culture

(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Plateforme de financement philanthropique visant le secteur privé	—	-2,3	-2,1	-2,0	-2,0	-2,0	-10,4
Programme de financement de projets jeunesse locaux	—	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Émergence de projets favorisant les échanges intergénérationnels	—	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-7,5
Visites gratuites dans les musées	—	-0,6	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-5,0
TOTAL	—	-5,4	-5,7	-5,6	-5,6	-5,6	-27,9

1.4.1 Plateforme de financement philanthropique visant le secteur privé

Les entreprises et les fondations privées peuvent apporter une contribution financière à diverses causes et à divers projets pouvant avoir des retombées positives sur la jeunesse québécoise et sur son milieu de vie.

Un meilleur arrimage entre les priorités gouvernementales ciblées dans la Politique québécoise de la jeunesse 2030 et celles des entreprises et des fondations privées pourrait assurer un effet de levier efficace visant à atteindre les cibles de cette politique en matière de santé, d'éducation, de citoyenneté, d'emploi et d'entrepreneuriat chez les jeunes.

À cette fin, le gouvernement mettra en place une nouvelle plateforme de financement philanthropique visant à encourager cet arrimage.

- Ce lieu d'échanges facilitera les contacts entre les donateurs potentiels et les promoteurs à la recherche de dons pour soutenir le financement de projets, qui s'inscrivent dans les objectifs de la Politique québécoise de la jeunesse 2030.
- Cette plateforme de financement s'inspirera des plateformes de sociofinancement, telles que « Haricot » et « La Ruche », qui jouent un rôle de plus en plus important dans le financement de nouveaux projets au Québec.

Le gouvernement consacrera plus de 10 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à la mise sur pied et au fonctionnement de ce portail d'échanges dont bénéficiera la jeunesse québécoise.

1.4.2 Programme de financement de projets jeunesse locaux

Un nouveau programme sera mis en place afin de venir en aide au développement de stratégies d'action jeunesse établies localement et de contribuer au financement des projets en découlant, conformément à l'intention exprimée dans la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.

Ces projets s'inséreront dans les divers aspects de la vie locale, que ce soit dans le domaine culturel et artistique ou encore dans le développement personnel et social des jeunes. Ils pourront également contribuer à faciliter l'intégration de jeunes immigrants dans leur communauté d'accueil.

- Il pourra s'agir, par exemple, de projets de développement des talents musicaux de jeunes issus de milieux défavorisés ou encore de projets visant à améliorer le savoir-être et le savoir-faire de jeunes vivant dans des milieux défavorisés, afin de les aider à prendre leur place dans la société.

Cette mesure assurera un financement pouvant s'échelonner sur quelques années aux organismes qui entreprendront de tels projets s'inscrivant dans des stratégies jeunesse locales.

À cette fin, des investissements de 5 millions de dollars sont prévus au cours des cinq prochaines années pour permettre la mise en place de ce programme et en assurer le fonctionnement de même que le financement.

1.4.3 Émergence de projets favorisant les échanges intergénérationnels

Dans le cadre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030, le gouvernement s'est engagé à soutenir des actions qui favoriseront le dialogue intergénérationnel et les rapports sociaux harmonieux.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 donne suite à cette intention et annonce la création d'un programme pour soutenir des initiatives permettant l'émergence de projets d'échanges et d'entraide entre les jeunes et les personnes âgées, tels que le projet *Le cœur n'a pas d'âge*.

— Sous la forme d'un jumelage entre des jeunes et des aînés, *Le cœur n'a pas d'âge* offre des activités favorisant les échanges et la transmission des savoirs entre les personnes de différentes générations et cultures.

Le programme servira également au financement de projets d'hébergement gratuit d'étudiants de niveau postsecondaire dans des résidences pour personnes âgées, en échange d'heures de bénévolat auprès des aînés de la résidence.

De plus, il permettra de financer des organismes favorisant des échanges entre les générations dont les clientèles sont aux prises avec des difficultés d'isolement et d'insertion sociale, mais aussi d'importants défis de transfert d'expertises et d'entreprises tel un organisme comme la Fédération de la relève agricole du Québec.

Le gouvernement consacrera 7,5 millions de dollars sur cinq ans à cette initiative visant à accroître les liens entre la jeunesse québécoise et les aînés. De ce montant, 4,6 millions de dollars seront consacrés à des projets dans le cadre des mesures visant le vieillissement actif des aînés et 2,9 millions de dollars seront octroyés au Secrétariat à la jeunesse. Les modalités d'application de ce programme seront précisées ultérieurement par le Secrétariat à la jeunesse.

1.4.4 Offrir des visites gratuites dans les musées un dimanche par mois

Les institutions muséales, présentes dans toutes les régions du Québec, sont des lieux de conservation, de production et de diffusion du savoir, ainsi que de recherche. Ce sont également des lieux d'éducation et de transmission de la culture, notamment dans les domaines de l'histoire, du patrimoine, et de l'art. Ces institutions favorisent l'accès, la participation et la contribution de tous à la culture.

Afin de promouvoir la richesse culturelle des institutions muséales, notamment auprès des jeunes partout au Québec, le gouvernement prévoit une somme de 5 millions de dollars sur cinq ans pour offrir des visites gratuites un dimanche par mois dans les institutions muséales soutenues par le ministère de la Culture et des Communications.

1.5 Appuyer les initiatives favorisant de saines habitudes de vie auprès des jeunes

Les saines habitudes de vie peuvent avoir une incidence favorable sur l'état de santé mentale et physique des personnes. Plusieurs aspects de la vie personnelle peuvent en être touchés positivement, tels que la réussite éducative, la réussite professionnelle et l'intégration sociale.

TABLEAU 7

Impact financier des initiatives favorisant de saines habitudes de vie (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Création du Fonds pour la jeunesse	—	-0,8	-0,8	-0,9	—	—	-2,5

❑ Création du Fonds pour la jeunesse

Afin de soutenir des initiatives faisant la promotion de saines habitudes de vie chez les jeunes, un fonds d'investissement sera mis en place.

Le Fonds pour la jeunesse permettra en effet de soutenir financièrement divers projets favorisant la promotion de saines habitudes de vie auprès des jeunes, conformément aux objectifs de la politique jeunesse.

La gestion de ce fonds sera confiée à la Fondation Jasmin Roy, qui en assurera l'administration et qui sélectionnera les projets qui seront soutenus.

Le gouvernement consacrera 2,5 millions de dollars sur trois ans au financement de cet outil d'intervention auprès des jeunes. Les détails de la mise en œuvre de ce fonds seront annoncés ultérieurement par le Secrétariat à la jeunesse.

2. AUTRES MESURES STRUCTURANTES ANNONCÉES POUR LA JEUNESSE QUÉBÉCOISE

Au cours des dernières années, le gouvernement a posé d'autres gestes importants qui contribueront au mieux-être des jeunes. Parmi ces gestes, rappelons :

- les mesures en appui à la jeunesse annoncées dans le Plan économique du Québec de mars 2017;
- ceux annoncés pour donner suite aux orientations de la Politique québécoise de la jeunesse 2030;
- la hausse historique du salaire minimum devant entrer en vigueur à compter du 1^{er} mai 2018.

2.1 Mesures du Plan économique du Québec de mars 2017 en appui à la jeunesse

Pour soutenir le développement de la jeunesse québécoise, le gouvernement a annoncé une bonification importante du financement de ses interventions auprès des jeunes, soit une somme additionnelle :

- de près de 1,7 milliard de dollars sur six ans à l'occasion de la présentation du Plan économique du Québec de mars 2017;
- de 107 millions de dollars sur six ans lors de la mise à jour de novembre 2017.

Les sommes annoncées visaient principalement à bonifier le soutien financier alloué à l'éducation et à l'intégration des jeunes sur le marché du travail. Ces sommes permettront de mieux préparer les jeunes aux défis d'une économie orientée sur le savoir, l'innovation et la productivité, ainsi que de les aider à pourvoir les emplois disponibles sur le marché du travail.

Le Plan économique du Québec de mars 2017 ainsi que la mise à jour de novembre 2017 prévoyaient notamment :

- des investissements de plus de 1 milliard de dollars pour le financement des établissements d'enseignement supérieur, afin de rehausser le taux de diplomation et de renforcer l'encadrement des étudiants;
- des mesures visant à promouvoir activement les métiers et les professions en demande sur le marché du travail;
- l'ajout d'infrastructures éducatives et sportives, afin d'encourager l'activité physique et l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes;
- des mesures favorisant la santé et la participation citoyenne des jeunes.

2.2 Objectifs de la Politique québécoise de la jeunesse 2030

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 – Ensemble pour les générations présentes et futures, annoncée en mars 2016, trace les orientations qui seront privilégiées au cours des prochaines années en matière d’initiatives gouvernementales touchant la jeunesse québécoise.

— Ces orientations s’articulent autour de cinq axes d’intervention liés à la santé, à l’éducation, à la citoyenneté, à l’emploi et à l’entrepreneuriat des jeunes âgés de 15 à 29 ans.

Pour donner suite à cette politique, le gouvernement a annoncé des investissements de plus de 200 millions de dollars sur cinq ans lors du dévoilement de la Stratégie d’action jeunesse 2016-2021 en décembre 2016.

□ Des mesures de la stratégie d’action pour l’accompagnement des jeunes vers l’autonomie

La réalisation de la Stratégie d’action jeunesse 2016-2021 est déjà bien entamée. Plusieurs projets sont en cours de réalisation ou le seront prochainement, alors que plusieurs autres initiatives feront l’objet d’annonces gouvernementales, afin que le gouvernement poursuive ses efforts visant à réaliser cette première stratégie d’action de la Politique québécoise de la jeunesse 2030.

■ Le développement du Créneau carrefour jeunesse et le soutien du programme Place aux jeunes en région

Parmi ces projets, notons que le développement du Créneau carrefour jeunesse dans les 110 carrefours jeunesse-emploi du Québec s’est poursuivi au cours de l’année 2017-2018. Aujourd’hui, l’ensemble des services du créneau est offert par tous les carrefours jeunesse-emploi.

Par ailleurs, afin de favoriser la mobilité et l’intégration des jeunes en emploi dans toutes les régions du Québec, le gouvernement a annoncé l’attribution de près de 11 millions de dollars sur trois ans pour soutenir l’action de Place aux jeunes en région et de son réseau de 52 partenaires, dont l’objectif est d’attirer et de garder les jeunes diplômés en région.

■ La Chaire de recherche sur la jeunesse du Québec

Afin que les enjeux retenus dans la Politique québécoise de la jeunesse 2030 puissent être étudiés et approfondis dans une perspective scientifique et multidisciplinaire, le gouvernement a créé la Chaire de recherche sur la jeunesse du Québec, en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture.

— Cette chaire de recherche prend la forme d’une chaire-réseau, une première au Québec, et comprendra quatre volets (Santé; Éducation, citoyenneté et culture; Emploi et entrepreneuriat; Premières Nations et Inuits), chacun dirigé par une équipe de chercheurs.

■ Une représentation de 10 % de jeunes lors des missions commerciales du Québec à l'étranger

Export Québec aide les chefs d'entreprise à accéder à des marchés hors Québec, notamment au moyen de la réalisation de missions commerciales. Afin de développer les compétences des jeunes entrepreneurs et d'augmenter leurs chances de succès à l'international, l'organisme vise maintenant à s'assurer que les jeunes entrepreneurs de moins de 35 ans comptent pour au moins 10 % des participants aux missions commerciales.

■ Des places réservées aux jeunes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État

Afin de favoriser la présence de jeunes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État, le gouvernement a pris l'engagement de faire en sorte que ces sociétés nomment, au sein de leur conseil d'administration, au moins un membre âgé de 35 ans ou moins.

■ Le programme Mobilité-jeunesse

Depuis novembre 2017, ce programme regroupe l'ensemble des expériences de mobilité offertes ou soutenues par les Offices jeunesse internationaux du Québec, en cohérence avec les objectifs de la Politique québécoise de la jeunesse 2030.

— Les Offices jeunesse internationaux du Québec deviennent ainsi un guichet unique pour les stages offerts aux jeunes, conformément aux intentions exprimées dans la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.

Les prix Reconnaissance jeunesse

Afin de souligner l'apport des jeunes à la société québécoise, le gouvernement lançait, le 20 décembre dernier, un appel de candidatures pour les prix Reconnaissance jeunesse du premier ministre du Québec.

Onze lauréats seront ainsi récompensés lors de la première cérémonie soulignant les réalisations de jeunes et l'engagement d'intervenants auprès des jeunes qui, par leurs actions, ont contribué à la valorisation de la jeunesse et à l'avancement de la société québécoise.

- Des prix seront décernés pour chacun des cinq axes d'intervention déterminés dans la Politique québécoise de la jeunesse 2030.
- De plus, un prix Excellence, soit le prix Emmett-Johns (père Pops), saluera l'engagement d'une personne s'étant particulièrement démarquée auprès des jeunes.

L'avenir économique du Québec repose notamment sur les jeunes. Il faut savoir les honorer en soulignant leur succès et en valorisant leur réussite.

2.3 Une augmentation du salaire minimum dont profiteront les jeunes travailleurs

La ministre responsable du Travail a annoncé en janvier 2018 que le salaire minimum passerait de 11,25 \$ l'heure à 12,00 \$ l'heure le 1^{er} mai 2018, soit une augmentation supérieure à ce qui avait été annoncé l'année précédente. Il s'agit de la plus importante hausse du salaire minimum de l'histoire du Québec.

Hausse du salaire minimum annoncée en janvier 2017

En janvier 2017, la ministre responsable du Travail a annoncé que le taux général du salaire minimum passerait de 10,75 \$ l'heure à 11,25 \$ l'heure le 1^{er} mai 2017.

À la même occasion, celle-ci a annoncé son intention de hausser le salaire minimum de 0,50 \$ le 1^{er} mai 2018 et d'atteindre progressivement un ratio de 50 % entre le salaire minimum et le salaire horaire moyen d'ici 2020.

– En 2016, le ratio visé était plutôt de 47 %.

Par ailleurs, pour atteindre un salaire minimum représentant 50 % du salaire horaire moyen, le salaire minimum pourrait être augmenté de 0,40 \$ et de 0,35 \$ en 2019 et en 2020 respectivement.

TABLEAU 8

Hausses du salaire minimum pour les prochaines années (en dollars l'heure, sauf indication contraire)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ⁽¹⁾	2020-2021 ⁽¹⁾
Salaire minimum ⁽²⁾	11,25	12,00	12,40	12,75
Hausse du salaire minimum	—	+0,75	+0,40	+0,35
Ratio entre le salaire minimum et le salaire horaire moyen ⁽³⁾ (en %)	47,3	49,2	49,8	50,0

(1) Les hausses du salaire minimum pour le 1^{er} mai 2019 et le 1^{er} mai 2020 ne sont présentées qu'à titre indicatif. Les hausses feront l'objet d'une décision annuelle du gouvernement.

(2) Il s'agit de la moyenne annuelle déterminée pour la période allant de mai à avril de l'année suivante.

(3) Les ratios sont déterminés à partir des données trimestrielles d'avril à mars.

Sources : Secrétariat du travail, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Un changement profitable pour les jeunes

Présentement, 62 % des travailleurs concernés par l'augmentation du salaire minimum sont âgés de 15 à 24 ans.

Ainsi, ce sont 217 740 travailleurs âgés de 15 à 24 ans qui bénéficieront de la hausse au 1^{er} mai 2018, en incluant ceux dont le salaire est supérieur au salaire minimum de 0,75 \$ ou moins.

TABLEAU 9

Nombre de travailleurs rémunérés au salaire minimum et nombre de travailleurs qui bénéficieront de la hausse du salaire minimum de 0,75 \$ (en nombre)

	Travailleurs actuellement rémunérés au salaire minimum	Travailleurs qui bénéficieront de la hausse du salaire minimum
De 15 à 24 ans	135 000	217 740
25 ans et plus	83 800	135 160
TOTAL	218 800	352 900

Sources : Secrétariat du travail, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

La hausse du salaire minimum aura pour effet d'améliorer la qualité de vie des jeunes travailleurs.

